

Violences sexistes et sexuelles Note aux organisations

Un an après les milliers de témoignages suite au mouvement #MeToo, le nombre d'enregistrements de dépôt de plainte a augmenté de 23,1% sur les sept derniers mois.

Ce chiffre témoigne de l'ampleur et de la gravité des violences sexistes et sexuelles dans la société, au travail mais également d'un élan des femmes pour prendre la parole en visibilisant leur réalité.

Les violences sexistes et sexuelles ont lieu sur le lieu au travail, dans les foyers, dans la rue, les transports en commun.

Les chiffres

- 80% des femmes disent être victimes de sexisme au travail¹
- 20% des femmes disent avoir été victimes de harcèlement sexuel au travail
- Chaque jour, 10 viols ou tentatives de viols se produisent sur un lieu de travail²
- 70% des victimes de harcèlement sexuel au travail n'en ont pas parlé à leur supérieur ou à leur employeur, 30% n'en ont parlé à personne. Seules 5% déposent plainte. Lorsqu'elles en ont parlé à leur employeur, 40% des victimes estiment que le règlement leur a été défavorable³

Cette libération de la parole nous interpelle syndicalement. Elle démontre le courage et la détermination des femmes, mais elle les expose aussi considérablement.

Ces témoignages ne peuvent rester sans suite. **Il nous faut gagner et renforcer des droits collectifs**, pour mettre fin à la tolérance sociale et à l'impunité qui entourent les violences contre les femmes.

Dans l'actualité de cette année, par la mobilisation de la CGT et de l'intersyndicale, lors de la 107ème Conférence Internationale du Travail, a été validé le principe d'une convention complétée d'une recommandation, sur la lutte contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail⁴.

¹ Enquête du CSEP de 2013 conduite auprès de 15 000 femmes.

² Source : Enquête INSEE « Cadre de vie et sécurité », 2007

³ Source : « Enquête sur le harcèlement sexuel au travail » réalisée par l'IFOP (en 2014) pour le compte du défenseur des droits

⁴ <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/direct-de-loit-epilogue-a-transformer-juin-2019/>

La CGT a porté de nombreuses propositions à inscrire dans la loi du 5 septembre 2018 où un volet est consacré à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Pour rappel, cette loi oblige les entreprises à désigner un.e référent.e pour la lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes via les CSE avec une formation pour exercer cette mission. Des avancées, certes, mais pas autant que nous l'aurions souhaité.

Si la réalité des violences au travail n'est pas nouvelle, notre capacité de négocier sur ce thème est émergente et doit prendre de façon incontournable une place dans nos cahiers revendicatifs. Les syndicats canadiens ont gagné un droit à cinq jours de congés payés pour permettre aux femmes victimes de violences conjugales d'effectuer toutes leurs démarches après leur dépôt de plainte, on mesure le chemin qui reste à parcourir en France.

→ C'est pour cela que **nous vous proposons de demander l'ouverture de négociations sur le sujet dans l'ensemble des branches, entreprises et administrations.**

Le combat pour la dignité au travail est au fondement de l'engagement de la CGT. C'est à ce titre que le collectif Femmes-Mixité travaille depuis des années sur la question des violences sexistes et Sexuelles. Alors que ce sujet tabou est enfin sur la table, Il nous faut **rendre visible la mobilisation de la CGT sur le sujet. Nous mettrons donc à votre disposition un tract**, pour une diffusion sur tous les lieux de travail.

La journée mondiale du 25 novembre pour l'élimination des violences contre les femmes doit prendre cette année un relief particulier. **La CGT est partie prenante dans le mouvement #NousToutes.** Une tribune a été lancée lundi 8 octobre 2018⁵.

Nous appelons à toutes les mobilisations unitaires du 24 novembre 2018 **dans les territoires, en lien avec les associations féministes et #NousToutes, ainsi qu'à toutes formes d'actions dans les entreprises et services.** Vous trouverez en annexe, une note explicative du collectif #NousToutes, avec la liste et les contacts des comités locaux.

Le Collectif Femmes Mixité est à votre disposition. N'hésitez pas à nous solliciter si besoin : fem-mixite@cgt.fr

Amitiés syndicales

Céline Verzeletti
Référente du Collectif confédéral
Femmes-Mixité

Pièce Jointe:

- Note #NousToutes avec la liste des comités locaux

⁵ https://www.francetvinfo.fr/societe/droits-des-femmes/tribune-l-impunite-doit-cesser-l-appel-de-600-femmes-pour-une-grande-marche-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles-le-24-novembre_2973345.html